

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-130

**ADHÉSION À LA CENTRALE
D'ACHATS DU TRANSPORT
PUBLIC
AGIR TRANSPORT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 juillet 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 6 août 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 août 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 5
août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, , Mme Claudette Clain
Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine
Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan,
M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
par M. Armand Mouniata, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par M. Guy Pernic, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint
par M. Jean-Paul Babef, M. Alain Iafar par Mme Sophie
Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, M.
Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia Latra
Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme Paméla
Trécasce par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli
9^{ème} adjointe à 17h10.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-130

**ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHATS DU TRANSPORT PUBLIC
AGIR TRANSPORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2113-1 à L2113-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'il convient d'améliorer le stationnement vélos sur la commune ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 23 juillet 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune du Port à la centrale d'achats du transport public AGIR TRANSPORT ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

UNION DÉMOCRATIQUE

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHATS DU TRANSPORT PUBLIC AGIR TRANSPORT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'adhésion de la Ville à la centrale d'achats du transport public (CATP), service proposé par AGIR Transport.

AGIR Transport est une association Loi 1901 créée par des élus locaux, qui apporte aux collectivités une expertise complète en matière de transport public et de mobilité.

Spécialisée dans l'achat public en matière de mobilité, la CATP compte plus de 550 adhérents.

Soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, tout en répondant aux enjeux écologiques, la Ville travaille à favoriser l'essor du vélo, comme nouveau mode de déplacement au quotidien. Une réflexion est ainsi engagée sur l'aménagement du stationnement du vélo avec des infrastructures adaptées et sécurisées.

A ce titre, en 2023, la ville a procédé, à titre expérimental, à l'installation d'un « box vélos » sécurisé à la piscine municipale. Ce box vélo est destiné à faciliter le stationnement de moyenne et longue durée sur le territoire, durant une activité ou bien sur le temps de travail notamment.

La Ville souhaite aujourd'hui poursuivre le déploiement de box vélos dans deux nouveaux lieux : **Médiathèque Benoîte Boulard et Mairie centrale.**

L'adhésion à la centrale d'achat AGIR Transport permettrait à la Ville de :

- commander directement du matériel, en s'acquittant des obligations de publicité et de mise en concurrence prévues par le code de la commande publique. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2113-4 du code de la commande publique, « l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées ».

- Réaliser des économies d'échelle et, en conséquence, le coût de la prestation ;
- Bénéficier de l'expertise du processus d'achat et l'amélioration de l'efficacité de la commande publique ;

L'adhésion de la Ville à la CATP AGIR TRANSPORT est gratuite.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune du Port à la centrale d'achats AGIR TRANSPORT ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.